

1. Pour accéder à la **carte des zones de traitements obligatoires** contre la cicadelle de la Flavescence dorée en Bourgogne – Franche-Comté, il faut cliquer sur le [lien](#) ci-dessous :

<https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=3956bdac-a9c1-4729-b197-9ee50a8843d2#>

Si ce lien venait à ne plus fonctionner, il faut se rendre sur le site de la DRAAF Bourgogne – Franche-Comté puis dans :

- Alimentation
- Santé et protection des végétaux / Ecophyto
- Surveillance du territoire, gestion des organismes nuisibles et circulation des végétaux
- Gestion des organismes nuisibles
- Flavescence dorée
- Message réglementaire N°1, du 20 mai 2025
- Carte des zones de traitements obligatoires

À l'ouverture de la carte, seules certaines informations seront visibles :

- Les zones de traitement 2025
- Divers fonds de carte (limites départementales/communales, parcellaire viticole, ...)

2. Pour accéder à la **vue satellite** et mieux se repérer

D'autres informations sont disponibles mais sont masquées par défaut. Pour y accéder, il faut cliquer sur l'icône entourée en vert sur l'image ci-dessous, puis cliquer sur le symbole en forme d'œil (👁️ visible / masquée 🙁) correspondant à ce que l'on souhaite afficher.

Par exemple, pour afficher la vue satellite, il faut cliquer sur l'œil barré situé à côté. Cette couche étant assez volumineuse, elle peut être relativement longue à charger. Il est donc conseillé de commencer par se positionner sur la zone d'intérêt avant de l'activer, et de la désactiver par la suite avant de se déplacer à nouveau.



3. Pour accéder rapidement à la légende (couleurs des zones de traitement), il faut cliquer sur l'icône entourée en rouge sur l'image ci-dessous

